



PLAUDREN



RECENSEMENT

de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

www.le-recensement-et-moi.fr



A VOS AGENDAS

Février

01/02/2020

Repas (tartiflette)
organisé par l'A.P.E.L de
l'École Saint-Bily à la
salle Ty An Holl

22/02/2020


Repas (tartiflette)
organisé par
l'association Rah-Koëd
football à la salle Ty An
Holl

25/02/2020

Concours de belote
organisé par l'Amicale
des retraités à la salle Ty
An Holl

**SAMEDI 1 FEVRIER 2020
PLAUDREN**

A partir de 18h Salle Ty An Holl



Repas
MONTAGNARD

Organisé par l'APEL de l'école
Saint Bily de Plaudren

Adultes : 11€ Apéro Tartiflette/salade Crêpe garnie Café	Enfant : 5,5€ Jus de fruit Tartiflette/salade Crêpe garnie
---	--

Réservation possible au
0699053174/0687591827
et au Breizh Tro

Possibilité d'emporter : tartiflette/salade = 5,5€

PLAUDREN 22 FEVRIER 2020

Soirée Tartiflette





A Partir de 19h

Soirée dansante après le repas

Vie de la commune

- Le nouveau site
- internet en ligne

<http://www.plaudren.fr>

"La vie est une fleur. L'amour en est le miel." Victor HUGO

ETAT CIVIL

Naissances

VISTRY Amaury

Le Reste

le 20 décembre 2019



Décès

DUPUY Micheline veuve DUCHER

Place Lann Feutan

le 17 janvier 2020



Accueil des nouveau-nés

L'accueil des nouveau-nés de l'année 2019 aura lieu le **samedi 4 avril 2020 à 11 h 00** à l'accueil de loisirs sans hébergement. La municipalité et le conseil municipal des enfants ont la joie de recevoir les familles qui ont eu le bonheur récent de connaître une naissance.

A des fins d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire à cette cérémonie auprès de Pascale KERMORVANT au 06.15.69.15.56 ou par mail : pascale.kermorvant@plaudren.fr

Place disponible au domicile partagé pour personnes âgées désorientées

Une place est disponible actuellement à la Résidence "Lann Feutan". N'hésitez pas à prendre contact pour plus de renseignements au 02 97 45 84 20, lann-feutan@orange.fr ou à la mairie au 02 97 45 90 62, mairie@plaudren.fr.

- **Un nouveau kinésithérapeute à Plaudren**
- Monsieur Baptiste TERSIGUEL est arrivé début janvier pour remplacer Madame Elisabeth BOISBUNON.

Visite du centre de tri

Le SYSEM organise des visites gratuites et pour tous tout au long de l'année. La prochaine se déroulera le **Judi 13 février** aux horaires suivants : 17h30/18h30 et 18h30/19h30

Renseignements et inscription sur www.sysem.fr



Recensement citoyen

QUAND? Dans les 3 mois suivants vos 16 ans. Actuellement sont concernés les jeunes nés en **décembre 2003 et janvier 2004**.

COMMENT? En se rendant à la mairie, muni de votre carte d'identité et du livret de famille des parents.

POURQUOI? Une fois recensé, une attestation de recensement, obligatoire pour se présenter aux examens, vous est remise. Cette démarche permet également votre inscription sur les listes électorales et déclenche votre convocation à votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Recrudescence de chiens errants



Depuis quelques semaines, une recrudescence de chiens errants est remarquée dans plusieurs secteurs de la commune.

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les containers à ordures ménagères.

Tout chien errant trouvé sur la voie publique sera conduit à la fourrière animale de la SACPA, organisme désigné par l'autorité municipale et autorisé (capture, ramassage et transport des animaux). Les propriétaires pourront demander la restitution de leur animal moyennant le paiement des frais afférents à sa prise en charge fixés par la SACPA. D'une manière générale les personnes ayant la garde d'un animal domestique devront veiller à ce que celui-ci ne puisse constituer un risque d'accident.

TRAVAUX – RUE DÉPORTÉS

Suite à l'effacement des réseaux électriques réalisés à la fin de l'année 2019, les travaux de voirie vont débuter courant du mois de février pour environ deux mois. C'est l'entreprise COLAS qui interviendra et mettra en place une circulation alternée.

Les travaux comprennent la création d'un réseau d'eaux pluviales, dans lequel seront collectées toutes les gouttières qui s'écoulent actuellement sur la chaussée. Des trottoirs larges seront également créés pour faciliter et sécuriser le déplacement des piétons. Le tracé de la voirie sera dévié pour former une chicane naturelle afin de réduire la vitesse des véhicules entrant dans le bourg. Les places de stationnement seront modifiées, mais leur nombre restera inchangé.

Enfin, un nouveau tapis d'enrobé sera réalisé de la mairie jusqu'au bout de la rue.

Ces travaux vont générer quelques nuisances, notamment pour les résidents habitant la rue des Déportés. Nous demandons à chacun de faire preuve de patience et de compréhension.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Pour pouvoir glisser son bulletin dans l'urne à l'occasion des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il faut être inscrit sur les listes électorales, et présenter une pièce d'identité aux assesseurs du bureau de vote.

L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 7 février 2020.

Se munir d'un justificatif de domicile récent et d'une pièce d'identité.

Chaque citoyen peut s'inscrire également directement par internet sur le **site service-public.fr**

Jeunes de 18 ans : chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement,...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Pour tout renseignement ou interrogation sur votre inscription, merci de vous adresser directement à la mairie.

Pour rappel : une pièce d'identité est indispensable pour voter. Pensez à vérifier dès à présent si vous en possédez une.



CONSEILS EN ENERGIE ET TRAVAUX AU

SALON DE L'HABITAT - DU 7 AU 9 MARS, VANNES

Pour améliorer votre confort thermique, maîtriser vos dépenses d'énergie ou adapter votre logement face aux besoins liés au vieillissement ou aux handicaps, l'agglomération vous accompagne au salon de l'habitat. L'Opération Rénovée et les conseillers énergie de GMVA seront présents pour informer gratuitement et objectivement les visiteurs dans leur projet, en rénovation comme en neuf, pour les propriétaires et locataire. Bénéficiez de conseils neutres sur les aides financières, l'isolation, le chauffage, la ventilation, les énergies renouvelables et l'usage de l'énergie dans l'habitat.

Samedi et dimanche de 10h à 19h et Lundi de 10h à 17h

Tarifs : 5 € (sur place), 4 € (sur site internet), gratuit pour les moins de 16 ans et lors de la première heure d'ouverture.

ÉLAGAGE DES ARBRES EN BORDS DE ROUTES COMMUNALES

De nombreuses réclamations sont déposées en mairie concernant le défaut d'entretien des végétaux plantés en bordures des voies communales.

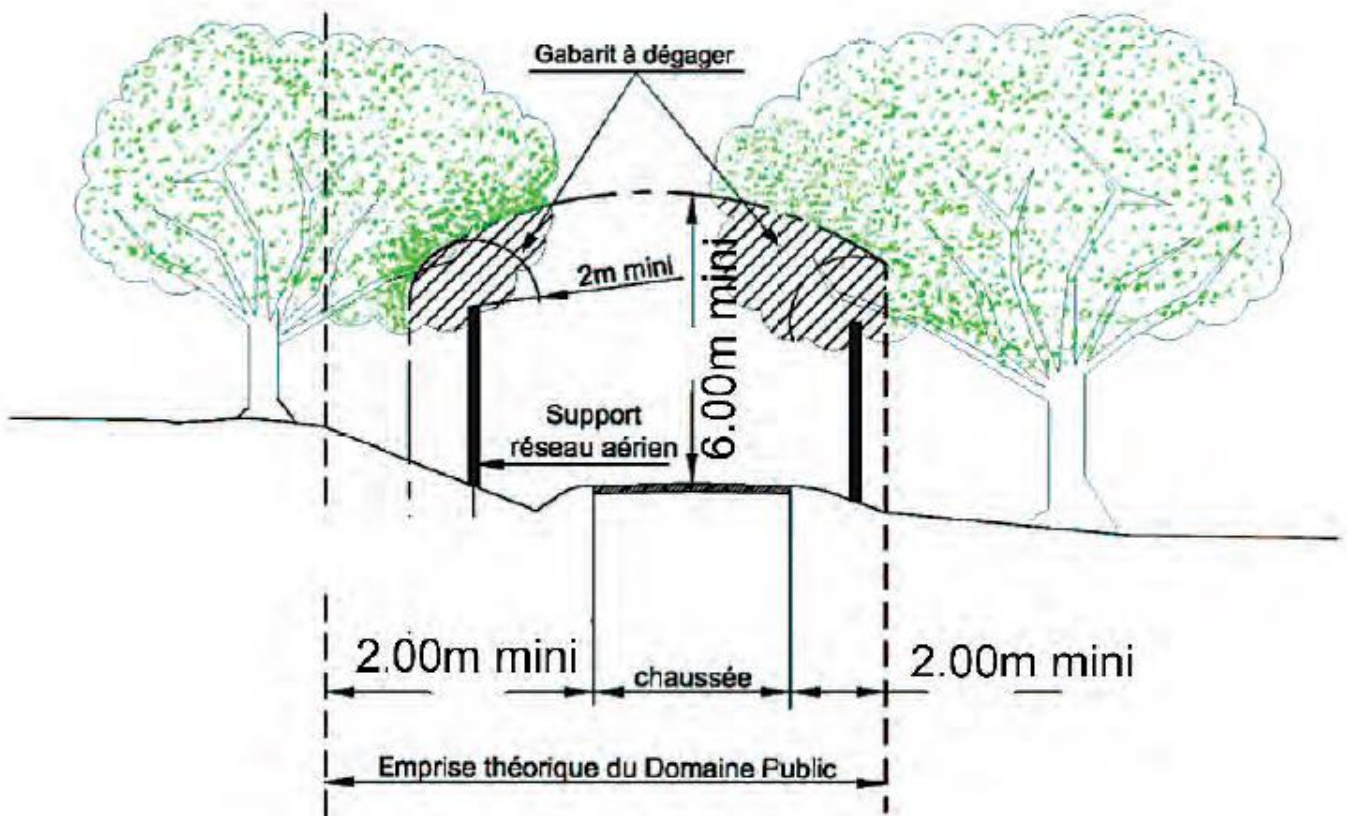
Les branches qui envahissent le domaine communal engendrent des situations de danger (visibilité) et des dégradations sur les véhicules (camions) et sur les chaussées.

Nous rappelons que chaque propriétaire est tenu de procéder à l'élagage des arbres et arbustes situés en limites du domaine public.

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient, article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.

Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté (sécurité routière) et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents, comme le prévoit l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales.

La taille des arbres en bordures des voies communales doit respecter certaines règles, notamment en matière de distance par rapport à la chaussée et au gabarit routier.



Enfin dans le respect de l'environnement et des végétaux, il convient de respecter les points suivants :

- Ne pas élaguer avant la chute des feuilles : les arbres doivent constituer et stocker leurs réserves pour les réutiliser au printemps, c'est une nécessité physiologique.
- Ne pas élaguer avant le mois de mai : il faut laisser le temps aux espèces nicheuses de quitter leurs nids. Disposition prévue dans le Code de l'Environnement
- Respecter l'équilibre naturel de l'arbre. La suppression des branches sur un seul côté peut mettre en péril la stabilité de l'arbre lors des tempêtes

Afin de limiter les coûts, il peut être intéressant pour les propriétaires de grouper les demandes et de s'adresser aux entreprises locales équipées de moyens mécaniques (lamier, sécateur hydraulique).

S'adresser en mairie pour toutes informations complémentaires.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET PRATIQUES

Eau potable, assainissement : qui contacter ?

La compétence « Eau » est passée à l'agglomération depuis le 1^{er} janvier. Néanmoins, les contacts pour s'abonner, résilier ou être dépanné restent les mêmes. Ils sont mentionnés sur vos factures d'abonnement. En cas de doute, tous les contacts sont indiqués sur le site internet de l'agglomération : <https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/eau-et-assainissement-0>

Gestion de l'eau | PLAUDREN

Assainissement Collectif - GMVA - 30 rue Alfred Kastler - 56000 VANNES - 02 97 68 14 24

Assainissement Non Collectif - GMVA - 30 rue Alfred Kastler - 56000 VANNES - 02 97 68 14 24

Eau Potable Distribution - Eau du Morbihan - 27 rue de Luscanen 56000 VANNES - 02 97 47 91 39

Eau Potable Production - Eau du Morbihan - 27 rue de Luscanen 56000 VANNES - 02 97 47 91 39



Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan
Park ar Mor Bihan
Une autre vie s'invente ici

Sensibilisation très grand public portant sur les écureuils et hérissons du territoire

Tous les habitants des communes du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan et de l'Agglomération Golfe du Morbihan Vannes (GMVA) sont invités à répondre à l'enquête annuelle sur les hérissons et écureuils de notre territoire : rendez-vous sur www.opm-pnrgm.net - Vous avez entre le 21 mars et le 21 avril 2020 pour participer ! Soyons nombreux à recenser et protéger ces sympathiques animaux protégés mais sans doute en déclin.



ANIMATIONS – ASSOCIATIONS

Danses Breizh - Galette des rois

Pour l'Association, c'était l'occasion pour toutes les sections (musiciens, danseurs débutants et confirmés) de se retrouver pour passer une soirée en toute convivialité.

Lors de cette soirée, il a également été fait état du bilan très positif du fest-noz de fin d'année 2019, ce qui a permis à l'association de se projeter sur l'année de façon plus sereine. Certains projets ont été exposés à savoir une rencontre entre quelques autres groupes de danses limitrophes. Puis, la soirée s'est poursuivie en danses dont certaines jouées par le groupe de musiciens.

Rencontre à refaire sans modération, dicit les adhérents.



INFORMATIONS UTILES

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi et Vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Mercredi, Jeudi et Samedi

de 9 h 00 à 12 h 00

Tél. 02 97 45 90 62

mairie@plaudren.fr

GARDERIE – ALSH – CANTINE

Tél. 02 97 45 85 70

enfance@plaudren.fr

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture au public :

Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30

Samedi de 10 h 00 à 12 h 00

Tél. 02 97 45 58 73

bibliotheque@plaudren.fr

RÉSIDENCE “Lann Feutan”

Tél. 02 97 45 84 20

lann-feutan@orange.fr

ÉCOLES

École primaire Publique (Le Sac de Billes)

Tél. 02 97 45 94 95

ec.0560348z@ac-rennes.fr

École primaire Privée (Saint-Bily)

Tél. 02 97 45 90 97

eco56.stbi.plaudren@enseignement-catholique.bzh

GENDARMERIE GRAND-CHAMP

Tél. 02 97 66 77 03 ou le 17

POMPIERS

Composer le 18

POSTE

Point poste au bar Ô Breizh Tro

MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Cabinet Nicolas LEMONNIER

02 97 61 86 21

PHARMACIE

M. Alain LE DOUJET

02 97 45 95 54

CABINET INFIRMIERS

Mme DANIEL / Mme JANICKA / M. COSQUERIC

02 97 48 92 45 ou 06 07 94 99 14

DENTISTE

Cabinet Philippe RAYNAUD

Tél. 02 97 45 82 29

CABINET KINÉSITHÉRAPEUTES

M. TERSIGUEL/ Mme LE BRUN/

Mme LANTER/ Mme BROHAN

02 97 45 91 90

ASSISTANTE SOCIALE

Tél. 02 97 69 51 76

R.I.P.A.M (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels)

Tél. GRAND-CHAMP 02 97 66 47 69

ripam@grandchamp.fr

CENTRE ANTI-POISON DE RENNES

02 99 59 22 22

CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE VANNES (CHBA)

02 97 01 41 41

SAMU (Urgence)

Composer le 15

ENEDIS (Dépannage)

Tél. 09 726 750 56

CORRESPONDANTS DE PRESSE

QUEST FRANCE – Mme LE BORGNE Marcelle

06 07 50 97 49 – leborgnepierre@neuf.fr

TÉLÉGRAMME – Mme CORLAY Pascale

06 41 13 33 10 – pascalcorlay@gmail.com

LA GAZETTE DU CENTRE MORBIHAN

Mme COHO Marie-Laure

marielaurecoho@aol.com

Prochaine permanence
assistante sociale
**Vendredi 14 février
2020**
Tél. 02 97 69 51 77

Prochaine parution du bulletin : début mars 2020

Articles en format word et photos en JPEG à envoyer à mairie@plaudren.fr avant le vendredi 21 février, dernier délai.

Consultable sur <http://www.plaudren.fr>

Comité de rédaction : Marie LE DEIT (*adjoindé administrative*), Marie-Paule BOULAIRE-DANTO (*dgs*), Patrick GAVAUD, Pascale KERMORVANT, Nathalie LE LUHERNE, Gérard RIO, Didier ETIENNE, Françoise TRIONNAIRE, Patrick PARISOT (*élus*).